



Réclamation pour des dommages matériels

Délai pour faire une demande de réclamation :

Toute demande de réclamation des dommages matériels doit être transmise par un avis de réclamation écrit dans un délai de quinze (15) jours de calendrier suivant la date de l'événement, sinon votre réclamation pourrait être refusée.

Délai de prescription :

Selon le Code municipal du Québec, un délai de prescription de 60 jours s'applique à votre réclamation si vous souhaitez déposer votre demande à la cour.

L'avis de réclamation :

La Municipalité de Notre-Dame-de-Ham fournit un formulaire pour effectuer votre demande de réclamation. Le formulaire est disponible :

- Au bureau municipal au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham
- En ligne :

Vous pouvez également nous faire parvenir un avis de réclamation contenant les renseignements suivants : la date, l'heure et le lieu de l'événement; vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; une description des circonstances entourant l'événement; une description des dommages subis. Il vous appartient de prouver que la Municipalité est responsable du dommage et que celui-ci a été causé par un acte fautif commis par la Municipalité.

Vous pouvez transmettre des photos, une estimation, une copie de la facture de réparation ou de remplacement ou toute autre pièce justificative.

Des renseignements complémentaires pourraient vous être demandés.

Traitement de la demande

La demande et les autres documents requis doivent être acheminés :

En personne au bureau municipal durant les heures d'ouverture;

Par la poste : Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, QC, G0P1C0

Par courriel : à l'attention de la direction, dg@notre-dame-de-ham.ca

Versement d'un remboursement :

Le conseil municipal analysera les demandes de réclamation tout en assurant une saine gestion des fonds publics, et ce, dans un délai de deux (2) mois.

Si une indemnité doit être versée, la municipalité considérera la valeur du bien au moment du sinistre et non la valeur à neuf.

Le versement sera effectué par chèque.



Formulaire de réclamation

1. Renseignement sur l'identité du réclamant

Nom de famille :	Prénom :	
Adresse du domicile :	Municipalité	Code postal
Téléphone :	Courriel :	

2. Renseignement sur la demande

Date de l'événement :	Heure de l'événement :
Lieu de l'événement :	

3. Dommages

Cause du dommage :
Détails sur les dommages subis :

4. Signature

Signé à _____, le _____,

Nom en lettre moulée

Signature